

## L'OPPBTP met à jour le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Sars-Cov-2 »

En raison de la prévalence des variants britannique, brésilien et sud-africain du virus de la Covid-19, le gouvernement a renforcé les mesures de prévention sanitaires, en particulier en augmentant la distanciation physique de sécurité sans masque de 1 mètre à 2 mètres. Par conséquent, le protocole sanitaire en entreprise, publié par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a été révisé le 29 janvier dernier. L'OPPBTP met donc à jour le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus SARS-CoV-2 ».

L'OPPBTP rappelle que dans le contexte de circulation de différents variants du virus particulièrement contagieux, les professionnels du BTP doivent rester très vigilants et continuer à respecter l'ensemble des gestes barrières, en particulier dans les espaces de restauration. Dans ces espaces, il est possible de déroger à la distanciation physique de 2 mètres en cas d'installation d'écrans de séparation entre les personnes.

Dans sa <u>boîte à outils Covid-19</u>, l'OPPBTP propose un choix d'affiches pour faciliter le respect des bons gestes sanitaires, notamment lors des périodes de repas ou de pause.

La nouvelle version du guide est disponible sur le site internet de préventionbtp.fr.

Par ailleurs, les conseillers en prévention et les formateurs de l'OPPBTP sont toujours disponibles sur le terrain ainsi qu'à distance grâce au service <u>PréventionBTP En Direct</u>. Une base de Questions/Réponses spécifiques sur la Covid-19 y est disponible.

## A propos de l'OPPBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site <a href="www.preventionbtp.fr">www.preventionbtp.fr</a> pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguiser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - <u>www.preventionbtp.fr</u> ! Retrouvez toute l'information de la prévention sur <u>oppbtp.com</u>







## **SERVICE DE PRESSE**

CLC Communications • 01 42 93 04 04 Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

## **OPPBTP**

Solange Delpech • 01 46 09 26 76 solange.delpech@oppbtp.fr Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54 stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr